MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION GÉNÉRALE SUR

LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2012-2015

Texte soumis, sous le thème immigration et intégration.

PAR MICHEL PAGÉ, MONTRÉAL

RÉDACTION EN DATE DU 11 ***MAI 2011****, revue 18 mai*

/ adresse confidentielle : …, Montréal, …. /

Table des Matières

Vers un modèle d'intégration 3

L'intégration 3

THÈME 1. Plan d'immigration lucide : Intégration positive, réduction des volumes d'immigration; et, l'argumentaire économique et des impacts sur les finances publiques 5

La question de l'intégration linguistique et culturelle 6

l'argumentaire économique 8

En définitive 11

THÈME 2 : Choix entre la transmission des valeurs communes et l'historicisme en marche par le laïcisme extrême, l'interculturalisme et l'oubli de la mémoire collective 13

La mémoire collective 14

L'historicisme en marche 18

Conclusion 21

ANNEXES 26

A. Correspondances précédentes sur le thème de l'immigration et liens à la Planification de l'immigration au Québec et aux niveaux d'immigration -de 2009 à 2012-. 26

B. Population immigrante au Canada et au Québec et dissociation entre les niveaux d'immigration et la capacité réelle d'absorption. 27

Vers un modèle d'intégration[1]

Il m'est apparu utile d'orienter mon humble contribution à la consultation sur *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015 sous le thème de* ***l'intégration positive****. Ce cadre esquissé, il devient plus facile de répondre à un questionnement plus spécifique relatif aux niveaux et à la composition de l'immigration.*

L'intégration

L'**intégration,** source de cohésion et de coopération sociale, constitue une condition préalable à l'existence d'une société stable et viable. Voilà qui fait déjà de l'intégration un sage objectif de société. Mais qu'entend t-on plus précisément par intégration, et quel en serait un modèle juste et utile?

Je ne prétends pas pouvoir répondre ici à cette question, ni qu'il puisse y avoir un seul modèle. Mais, j'aborde des éléments essentiels pour une société qui connaît une crise identitaire qui risque fort de l'emporter, comme le vent abat un arbre mal enraciné.

La Charte de la langue française constitue un modèle d'intégration unanimement agréé au fil des évolutions politiques. La Loi 101 inscrit fondamentalement des paramètres d'une intégration linguistique des immigrants à la société québécoise. L'affirmation du statut de la langue française comme seule langue officielle au Québec et les mesures visant à en assurer la protection et l'épanouissement auront induit une tendance positive en faveur de la langue identitaire du peuple québécois francophone au sein de la Confédération canadienne.

On aura trop tendance à passer sous silence une autre force d'attraction traditionnelle : la culture, les coutumes et les valeurs issues de la tradition et judéo-chrétienne. La contribution des communautés religieuses aux institutions de santé et d'enseignement au Canada-français aura marqué singulièrement l'évolution de la culture et de la société. De ces contributions, il demeure un fond qu'il ne m'appartient pas de jauger, mais qui constitue certes une forme d'attraction qui a le potentiel de contribuer à la cohésion au sein d'une société.

[1] Ce dossier ne peut être reproduit sans la permission de l'auteur, M.P.

Langue et religion sont des marqueurs de l'être social et culturel, ils sont des attracteurs ayant le potentiel de favoriser la cohésion et la coopération spontanée.

Des libertaires pourront s'objecter à la Loi 101 sous le prétexte qu'elle contraindrait le libre choix. Mais un libertaire saura par ses réflexions préalables que la liberté est faite de contraintes librement agrées, que l'acceptation des contraintes inscrites dans les mœurs, les coutumes et les lois d'une société est source de liberté, qu'il n'y a pas de liberté sans l'expression de responsabilités civiques, sans le respect de mesures d'intégration positive et constructive d'une société stable, viable et juste. Mais plus, je rappellerai que les libéraux (dans le sens de tenants du libéralisme politique) acceptent d'emblée que des contraintes doivent être formulées sur la langue commune et les institutions d'enseignement de l'État afin de créer une cohésion essentielle. Ainsi, Milton Freedman (*Capitalisme and Freedom*. 1962, 1982) affirme sans compromis aucun que:

> « *… Great streams of immigrants were flooding the United States from all over the world, speaking different languages and observing diverses customs. The "melting pot" had to introduce some measure of conformity and loyalty to common values. The public school had an important function in this task, not least by* ***imposing English as common language."***

Après réflexions, on peut avancer que toute personne s'opposant à la Loi 101, témoigne en fait de sa méconnaissance de l'histoire canadienne, de l'ensemble des combats des Canadiens-français pour les écoles en français, des lois anti-français, et ainsi de suite.:. Au Canada, les dés sont pipés et les règles jouent en défaveur des Canadiens-français et de la vitalité de la langue française. La Loi 101 n'est pas contre quelque chose mais pour l'affirmation d'une société francophone, elle protège même les droits linguistiques des anglophones de souche au sein d'une Confédération canadienne anglophone, qui aura bafoué tous les droits linguistiques de sa minorité francophone. En fait, la Loi 101 constituerait un vibrant exemple d'un sens démocratique hors du commun, exemplaire… dans la recherche d'un modèle équilibré d'intégration viable et salutaire pour un peuple minoritaire au sein d'une Confédération…

Ainsi, on aura compris que l'action politique peut porter sur l'intégration ou la désintégration… de forces cohésives au sein d'une société.

J'aimerais maintenant aborder des thèmes qui gravitent autour de l'immigration, de sa planification, et qui relèvent de paramètres indissociables d'une intégration constructive positive.

THÈME 1. Plan d'immigration lucide : Intégration positive, réduction des volumes d'immigration; et, l'argumentaire économique et des impacts sur les finances publiques[2]

Je lisais avec consternation dans l'édition du 11 novembre 2010 de la Presse, qu'en dépit d'avis éclairés déjà présentés au MICC, ce dernier s'apprêtait à reconduire le quota d'immigration de 2009/2010 (49 491/ 53 981) sans tenir compte des effets de la récession sur la demande et l'offre de l'emploi et la capacité réelle d'intégration sociale et économique. C'est aberrant car, en période de récession, la prudence élémentaire instruirait de baisser le niveau d'immigration puisque la pénurie en main-d'œuvre fût et serait moindre que ne le laissait anticiper un scénario optimiste antérieur; et, que d'autres moyens seraient plus judicieux pour contrer des demandes sectorielles ou régionales en main-d'œuvre.

Je dois porter à votre attention que les justifications d'une planification d'un niveau d'immigration élevé s'appuient sur un argumentaire fragile lorsqu'on fait référence aux vertus sans sens critique ni nuances d'une immigration à haut volume. Contrairement aux idées reçues, l'immigration aux niveaux actuels, dans une conjoncture économique incertaine, n'est pas requise, ce pour deux raisons fondamentales:

1. Il y a déjà un problème d'intégration linguistique et économique dans la grande région métropolitaine. Montréal s'anglicise de manière effarante depuis 2003/2004, et particulièrement depuis 2007;

2. En situation économique difficile, l'immigration à des niveaux trop élevés et dont la composition correspondrait peu aux objectifs d'intégration sociale et économique et aux besoins régionaux réels en main-d'œuvre ferait en sorte que le seuil des bénéfices économiques marginaux négatifs

---

serait dépassé, et générerait une charge budgétaire excédentaire[3] qui pourrait être insoutenable s'il fallait que la récession perdure ou reprenne après une brève période de croissance mitigée (récession en W possible aux E.U et en zone Euro; taux de chômage élevé, déficits budgétaires croissants, etc.).

Par ailleurs, des études démontrent bien que l'immigration ne contribue pas à rajeunir la population d'une manière significative; et, qu'elle ne contribue pas à contrer un déficit démographique puisqu'il n'y a pas de déficit aux termes même des dernières simulations (Statistique Canada, fascicules Projections 2006-2056, aussi Institut de la Statistique du Québec; Institut Simon Fraser, étude de 2009; Statistique Canada; Marc Termote, ACFAS, mai 2010; OCDE plusieurs études concomitantes;).

Ici les questions d'intégration linguistique à la langue française et les avantages économiques comparés sont intimement liés.

La question de l'intégration linguistique et culturelle

Les parlementaires ont le devoir express et urgent de redresser la situation engendrée depuis quelques années en matière d'intégration linguistique, et alors d'accroître le recrutement et de sélection de candidats francophones répondant aux critères requis par le Québec.

L'intégration positive constitue une condition de la pérennité d'une société stable et viable. La responsabilité ultime de l'intégration incombe aux nouveaux arrivants. La société d'accueil doit certes fournir un cadre et des moyens d'intégration, et faire preuve d'attitudes tolérantes, mais il incombe aux nouveaux arrivants de participer aux traditions, au patrimoine culturel et religieux de la société où ils émigrent.

Au Québec, les institutions et la société civile valorisent les principes démocratiques; l'égalité des hommes et des femmes; la langue commune, le français. Nos traditions et notre Histoire témoignent de la contribution de la religion chrétienne (ne pas confondre religion avec tradition, la société

[3] … directement par les programmes d'assurance- emploi et d'assistance sociale; indirectement, par la consommation de services de santé et autres avantages liés aux politique familiales d'un surplus de nouveaux immigrants n'y ayant jamais contribué…

québécoise et canadienne sont de tradition judéo-chrétienne, que cela plaise ou non.). Voilà essentiellement des données de notre être identitaire.

Malheureusement, des incongruités du ministère de l'Immigration du Québec causent maintenant un problème pour la vitalité même de langue française dans la grande région de Montréal. La hausse, sans soutien démocratique profond, net et clair, de l'immigration à des niveaux de plus en plus élevés depuis 2004 relève d'une erreur fondamentale. « Les hausses importantes du niveau d'immigration auront engendré une diminution de la proportion des immigrants francophones véritables. Ainsi, les périodes de hausses marquées des volumes d'immigration, soit entre 1990-1994 et entre 2003-2009-2010, coïncident à des baisses de la proportion des immigrants ayant une connaissance unique de la langue française : la hausse des niveaux d'immigration se fait aux dépens de la proportion des immigrants ayant une connaissance unique du français (laquelle diminue alors entre 21 et 23%). Observons que la situation démolinguistique du français s'est dégradée suite à chacune des ces vagues d'immigration, et vraisemblablement aussi depuis 2007. »

Quel serait le niveau juste? Je vous rappelle que les États-Unis, qui présentent pourtant des signes de troubles sociaux liés à l'intégration, se contentent d'un rapport d'immigration de moins que 1/300 (Immigrants/population totale). Ramené au niveau canadien, cela signifierait un seuil maximal de 110,000 immigrants pour tout le Canada, et que de 28,000 immigrants annuels pour le Québec. Par ailleurs, sous les conditions actuelles, la capacité d'intégration linguistique pourrait se situer annuellement autour de 12,000 à 15,000 sur l'île de Montréal et de 25,000 à 30,000 nouveaux arrivants pour tout le Québec.

Ainsi, les intentions du gouvernement fédéral (et par le fait même au Québec) de hausser à des niveaux records l'immigration par ailleurs largement anglophone ou anglotrope sont douteuses (à plus de 91% pour l'ensemble du Canada et à quelque 45 % au Québec) et ne répondraient en rien à des besoins rationaux et objectifs; mais, cela contribue rapidement à marginaliser les populations francophones hors Québec et à fragiliser la vitalité du français au Québec. Globalement, l'immigration devrait être ramenée à des niveaux plus bas, sa composition être francophone et francotrope, tout en répondant aux autres critères de qualité et économiques. Une responsabilité de recrutement, de sélection et d'intégration de tous les immigrants, n'aurait pas été pleinement assumée. Malheureusement, cela aura joué en défaveur des intérêts linguistiques et trop peu en faveur des intérêts économiques du Québec.

l'argumentaire économique

Des analyses antérieures mettaient déjà en doute la justesse de la stratégie migratoire sur le plan de la main-d'œuvre et du marché de l'emploi. La reprise économique tarde à se concrétiser nettement et la reprise du marché de l'emploi est décalée d'autant, tout particulièrement aux États-Unis. Il n'y aurait pas de pénurie de main-d'œuvre au dire de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ, nov. 2010). Le nombre d'entreprises qui déclaraient en 2008 éprouver certaines difficultés de recrutement de main-d'œuvre sectorielle a considérablement reculé depuis deux ans, la récession a calmé le jeu, comme à toutes les récessions. À vrai dire le Plan d'immigration aurait dû être adapté dès 2009, et un gouvernement responsable aurait alors abaissé les volumes d'immigration générale pour 2009, 2010 et 2011. Il faut comprendre, et c'est vrai depuis un bon bout de temps, que les pénuries de main-d'œuvre sont largement sectorielles ou régionales, et se modulent au fur et à mesure de la conjoncture économique. Ainsi :

1. L'immigration ne constitue pas la solution de choix à la pénurie de main-d'œuvre en général, mais une parmi d'autres. Certes des demandes spécifiques de compétences spécialisées requièrent un recrutement à l'étranger. Mais, en général, des moyens plus efficaces et plus respectueux de la population québécoise consisteraient à contrer le taux de décrochage chez les jeunes (niveau secondaire et professionnel) à recycler une partie des assistés-sociaux encore jeunes vers des emplois techniques ou des métiers en demande, à inciter de jeunes retraités à reprendre le chemin du marché du travail, et d'autres encore. En relation aux besoins régionaux, la formation professionnelle dans les cégeps régionaux pourrait, semble t-il, correspondre encore plus adéquatement aux besoins des milieux de travail spécifiques.

2. L'efficacité de l'immigration pour contrer certaines pénuries de main-d'œuvre et un vieillissement de la population dépend plus de la composition de cette immigration que d'une augmentation des volumes. Le rapport du Vérificateur général du Québec (de juin 2010) précise bien que la sélection des immigrants est lacunaire, que les dossiers seraient mal évalués, et souvent peu en correspondance avec les besoins de formation et de main-d'œuvre qualifiée, et donc en général inepte à répondre à des impératifs d'intégration sociale et économique.

Je soulignerai une dernière errance du MICC ou de ministères à vocation économique lorsqu'on associe sans nuances volume d'immigration et prospérité économique. « L'immigration certes contribue à augmenter la demande de services et de biens de base (nourriture, logement, vêtements, etc. … mais accroîtrait aussi paradoxalement les demandes de places en garderie ou d'autres services exigés de l'État-providence!), mais plus marginalement que la population en général. Cette demande accrue de biens et de services de base et de consommation courante ajoute un peu d'activités économiques, donc au PIB- indicateur de richesse nationale par agrégation des activités économiques-, mais n'accroît pas nécessairement le PIB par habitant, indicateur de richesse et de niveau de vie. Plus d'activités certes mais, selon le cycle économique et la condition de l'offre et de la demande du marché de l'emploi, pas plus de richesse collective ni de prospérité économique globale, ni de hausse du PIB vert ou d'autres indicateurs de qualité de vie. Comprenons qu'en cas de conjoncture économique difficile, un apport disproportionné de l'immigration générale peut engendrer un déséquilibre entre l'offre de travail et la demande d'emploi. Dans tel cas, faute de revenus de subsistance des néo-citoyens immigrants, l'État se substitue au marché et procède à des transferts sous la forme de diverses allocations et assistances sociales. Cette subvention à la consommation ajoute des activités vitales supplémentaires, non pas une croissance dans des secteurs d'activités ayant des effets d'entraînement sur le développement d'avantages comparés. Qui plus est, en situation économique défavorable et lorsque la composition ne coïncide pas à l'offre de l'emploi, - induit une raréfaction de certains emplois pour les travailleurs natifs et pénalise les populations régionales au prise avec de graves difficultés de sous emploi-, trop d'immigration pourrait faire augmenter les besoins en assistance et en services sociaux publics. L'immigration en période de récession peut engendrer un excédent structurel entre l'offre et la demande et grever un peu plus les déficits budgétaires des finances publiques. De surcroît, un questionnement sur l'éthique de la redistribution à des néo-citoyens qui n'ont pas encore contribué à l'essor d'un patrimoine économique collectif, que les données budgétaires nous disent déjà fragilisé, en émerge.»[4]

À toutes choses égales, la demande en main-d'œuvre serait plus faible en 2010 et 2011, qu'elle ne l'était avant la crise financière et la récession qui s'en suivit. Alors, il n'y a pas lieu d'augmenter le niveau d'immigration sur le seul motif d'une pénurie générale de main-d'œuvre hypothétique, alors que seules existent

[4] Citation puisé du Chapitre 5 de *Un passé, un destin ou l'avenir d'un peuple*. ISBN 978-2-9812205-0-9/ -1-6.

des pénuries sectorielles ou régionales, mais bien de le réduire, et même substantiellement.

Il est utile de souligner que lors de l'importance récession de 81-82, le gouvernement canadien avait ramené le niveau l'immigration pendant quatre ans en-dessous des 100 000 immigrants par année, et le gouvernement québécois à moins de 20,000, soit aussi longtemps que le marché de l'emploi n'eût pas rattrapé le recul des années de récession. La même sagesse devrait sainement prévaloir maintenant.

Malgré la bonne performance relative du Canada pendant et après la récession de 2008-2009, les effets sur l'emploi auront été profonds. Des effets perdurent, et le niveau d'emploi est encore inférieur à ce qu'il était avant la crise. Après une période de reprise, des données économiques de mai 2011 traduisent un ralentissement d'autant plus significatif que le consommateur est beaucoup plus endetté qu'avant la récession et que des économies européennes et les États-Unis sont aux prises avec des niveaux d'endettement insoutenables. L'inflation pointe, mais toute hausse du taux directeur risquerait de freiner l'économie. Bref, la prudence indique encore que les niveaux d'immigration canadiens auraient dû être réduits depuis 2008, et être ramenés à des niveaux beaucoup plus bas comme on le fît après la récession de 1981-1982.

L'étude[5] des niveaux d'assistance sociale de 2006 à 2011 révèle que des hausses du nombre d'assistés sociaux et de chômeurs immigrants ont accompagné les hausses du nombre d'immigrants depuis 2007, ce qui contredit les objectifs théoriques des politiques d'immigration.

Par ailleurs, on peut avancer l'hypothèse que les taux d'assistés sociaux provenant de l'immigration seraient plus élevés au Québec parce que l'État-providence québécois offrirait plus largement que d'autres provinces des avantages relatifs[6], ce qui contribuerait à attirer et à retenir en proportion plus d'immigrants issus des catégories réunification des familles et réfugiés, lesquels sont plus difficilement intégrables au marché du travail. Cela pourrait constituer une des principales explications de plus grandes difficultés d'intégration

[5] Les rapports statistiques des programmes d'assistance sociale, Direction de la Statistique; des rapports du Centre d'étude sur l'emploi et la technologie, MESS; de bulletins mensuels de l'emploi au Québec, dont bulletin vol 27, no 4 avril 2011

[6] données du *Conseil National du Bien-être social du Canada* et relations aux revenus du bien-être social versus le coût de vie moyen équivalent, par province et par ville.

économique -(jugés par le taux de chômage, le taux d'assistance sociale et leurs écarts- au Québec et dans la grande région de Montréal.

Par contre, le Québec retiendrait en proportion moins bien les immigrants investisseurs et les immigrants très qualifiés[7], puisqu'ils repartent largement vers l'Ontario et l'Ouest canadien. Déjà sur le plan économique, ces deux paramètres conjugués- des conditions d'assistance sociale relativement plus avantageuses au Québec pour les immigrants moins qualifiés et des lacunes en insertion, accompagnement et en enracinement des immigrants investisseurs- contribueraient à assombrir le bilan des politiques d'immigration et à plaider en faveur d'une réduction des niveaux.

En définitive

En définitive, l'impact de l'immigration sur l'économie serait mitigé, et varierait largement en fonction des caractéristiques des immigrants et des besoins conjoncturels de l'économie. L'impact de l'immigration sur les finances publiques semble plus nettement négatif, surtout en période de récession. La conjoncture économique incertaine fournit l'occasion de revoir les objectifs et l'organisation du MICC de manière à ne plus à la fois risquer de grever les finances publiques et fragiliser la situation de la vitalité de la langue française de Montréal métropolitain.

« Tout indique alors que les seuls quotas- un volume élevé à atteindre en dépit d'indications contraires-, nonobstant leur niveau, ne peuvent pas constituer un objectif valable. L'objectif clair et impérieux qu'impose la situation de problèmes est de rechercher une proportion d'au moins 70% d'immigrants qualifiés ayant une connaissance unique du français (francophones). À défaut, le MICC continuera à alimenter un déséquilibre linguistique, et la paix linguistique pourrait être menacée sur l'île de Montréal, ce sans ne rien ajouter à la prospérité économique de l'ensemble. C'est bien de la valeur de chacun des cas en fonction des critères déterminés qu'il faille juger, la formation générale pouvant être l'un de ces critères privilégiés à condition que les émigrés avant même leur départ de leur pays soient clairement informés qu'ils devront s'adapter aux conditions réelles du marché de l'emploi. Dans tous les cas, un ministère responsable devrait toujours évaluer sa capacité d'intégrer les immigrants, et moduler à la

[7] Selon le Conseil des relations internationales du Québec et le rapport du Vérificateur général.

baisse le nombre d'immigrants en période de conjoncture économique défavorable. » (essai M.P. déc. 2010/ revu 2011)

En tout état de cause, une planification triennale de l'immigration ne doit pas être rigide ; elle devrait permettre d'abaisser le nombre d'immigrants reçus en fonction d'une conjoncture économique ou sociale défavorable ; et, elle ne devrait jamais compromettre la qualité des candidatures retenues.

Dans tous les cas, le gouvernement au cœur de la nation canadienne-française doit faire preuve de bonne *gouvernance* en matière d'immigration. La cohérence de la planification de l'immigration –sa composition, son niveau- serait évaluée de paire avec des impératifs d'intégration positive.

THÈME 2 : **Choix entre la transmission des valeurs communes et l'historicisme en marche par le laïcisme extrême, l'interculturalisme et l'oubli de la mémoire collective**

Attendez que je me souvienne, oui c'était bien cela … on pouvait juger de l'utilité de l'arbre à ses fruits… et il n'y a jamais de fruits sans racines…

Je m'étonne de lire sur les plaques d'immatriculation la devise : « ***Je me souviens*** ». Je me souviens, mais de quoi? Le devoir de mémoire qu'inscrit cette devise semble tellement sombrer dans le puits de l'oubli de toute une génération... une génération qui dérive sur une froide banquise de l'oubli dans une partie de la francophonie canadienne dont la devise est « *Je me souviens* »! Car c'est bien ici qu'on aura oublié d'enseigner l'histoire et les contributions considérables et essentielles d'une foule d'institutions et d'hommes et de femmes de bonne volonté et de foi au sein des communautés religieuses, des mouvements d'actions catholiques, des institutions de soins de santé et d'éducation et d'enseignement… Et même lorsque l'histoire est enseignée, elle le serait par des historiens de l'oubli qui tairont ces contributions et les liens essentiels entre les Canadiens-français de l'ensemble du Canada, voire jadis de la Nouvelle-Angleterre… Il ne faut donc pas s'étonner que des idéologies qui reposent sur l'oubli de l'Histoire trouvent au Québec tant de place et d'écoute; que la nature de l'oubli de la culture issue de la religion commune de la société traditionnelle s'étende maintenant au domaine de la langue… L'ignorance est, ici comme ailleurs, le terreau fertile de tous les errements… elle s'étale dans des pages éditoriales, dans des analyses du Conseil du statut de la femme, des revendications de mouvements d'un certain laïcisme extrémiste intolérant, des demandes d'accommodements irraisonnables sans référence à l'obligation préalable d'intégration …

Tout cela ouvre la porte à tous les errements, car en ne se souvenant de rien on n'apprend rien des erreurs du passé! Cette défaillance inscrirait déjà au cœur de la société distincte une solidité de faïence, sans toutefois la finesse de celle-ci!

La mémoire collective

1. le catholicisme culturel

L'affiliation significative à l'Église et aux rites religieux chrétiens (dans un sens large…) au-delà des années 1960 et jusqu'à aujourd'hui au Canada-français hors Québec constitue non seulement un indicateur d'une similitude culturelle et d'une origine historique commune entre les Canadiens-français mais pourrait aussi encore agir tel un aimant et attirer vers plus de cohésion sociale. Langue et religion sont les éléments fondamentaux d'une identité commune ayant une fonction d'agents intégrateurs opérant par des repères identitaires et des schèmes culturels fondamentaux (présumés encore partagés par l'ensemble des Canadiens-français, voire les membres de la francophonie d'Amérique). Marqueurs et attracteurs sont la langue identitaire et ce qu'il reste du catholicisme dans la culture et des normes sociales populaires.

Ce catholicisme culturel[8] est compris en terme de son contenu socio-affectif et de son association à l'imaginaire culturel; il n'est plus défini par rapport à une valeur normative d'appartenance populaire à l'institution catholique, l'Église. Cette association socio-affective ouvre encore à l'imaginaire créateur un matériau riche. Les textes des meilleures chansons, des contes, des films, l'architecture (laquelle demeure au- delà des croyances une source d'inspiration d'une génération à la suivante), etc. offrent des matériaux de construction d'un univers créateur. Le thème du pardon ou de la réconciliation dans *Les incendies ; le* sens de la vie et de la beauté austère de la Neuvaine et la Donation de B. Edmond; la chanson *Dégénérescence* de mes Aïeux; des films de Denis Arcand, *Jésus de Montréal*, *le déclin de l'empire américain*, dialogues d'une société en recherche d'un sens plus profond (je ne serais pas étonné que le prochain film d'Arcand porte sur un appel à la foi chrétienne; la proximité d'une fin de vie ramènerait-elle l'homme conscient à une réflexion sur la mort et la foi…, à l'essentiel?); les contes de Fred Pellerin gravitant autour du village et de l'Église du village, lieu de rassemblement communautaire et culturel… Bref, beaucoup associe la mémoire culturelle religieuse à la création artistique et littéraire …

Par analogie, la proximité des textes de Léonard Cohen de thèmes bibliques illustre le pouvoir structurant de la culture religieuse ouverte; même lorsque ses chansons sont en apparence que poétiques, ainsi l'esprit d'une phrase telle « *There is a crack in everything, that's how light gets in..* » se rapproche de la parabole de l'Évangile de l'aveugle dont l'infirmité lui permet de recouvrer la

[8] référence à *Le catholicisme québécois : une question de culture*. Sociologie et société, vol 22, no 2, 1990. Raymond Lemieux.

grâce. Reproche t-on à L. Cohen sa filiation juive ? Non! Mais, alors pourquoi refuserait-on au catholicisme culturel son potentiel de matériau de l'imaginaire à des créateurs ou au peuple canadien-français ou québécois?

Balayer la culture religieuse diffuse d'un peuple, c'est rechercher le vide en ignorant que la nature a horreur du vide, et que la déconstruction permet à d'autres formes de s'ériger sur les terrains vagues délaissés. Ce travail de déconstruction et de tentative de reconstruction d'autres tours idéologiques ou de forteresses destinées a`contrer l'angoisse profonde des démolisseurs, c'est un peu celui de la Commission Taylor Bouchard ou du Conseil du statut de la femme[9], et celui du Mouvement laïque québécois aux manœuvres teintées d'intolérance et de mépris de la culture issue des empreintes du catholicisme sur la société francophone distincte.

Les rites ponctuent et rythment les saisons, les départs, les arrivées, les renouveaux, les retrouvailles, … Les rites donnent un sens à la vie. Sans rites, on dérive sur un long cours d'eau tel un arbre déraciné emporté après des crues printanières par la débâcle. La culture religieuse est désormais un des rares lieux de rattachement des citoyens –surtout des citadins, déjà dissociés de la vitalité fructificatrice des saisons et de la Nature. La pratique de ***rites intégrateurs*** – les grandes fêtes -Noël, Pâques, Actions de Grâce... - et les traditions les entourant-, le mariage, le baptême, les pratiques autour de la mort, etc.… - demeurent enracinées dans la culture; elles contribuent à structurer positivement la cohésion et l'appartenance à une société distincte.

Le Québec traverse une crise identitaire… Il est important de prendre conscience que cette crise s'accompagne de la crise que l'Église catholique a traversée, ici plus qu'ailleurs au Canada. Au Québec, trop s'est conjugué pour que tout de la remise en question soit réellement sage. La juste mesure établit l'équilibre salutaire, non les débordements!

[9] L'avis publié, en mai 2011, par le Conseil du statut de la femme (CSF) (Affirmer la laïcité, un pas de plus vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes).. … le CSF explique qu'il ne peut y avoir de cohésion sociale sans le respect des trois valeurs fondamentales sur lesquelles se fonde le Québec moderne, à savoir la primauté du français, la séparation entre les sphères politique et religieuse et enfin, l'égalité entre les femmes et les hommes. Le CSF nous rappelle que la laïcité qui assure la protection de la liberté et de l'égalité entre toutes les citoyennes et citoyens ainsi qu'entre toutes les religions n'est pas reconnue officiellement et que le gouvernement doit corriger cette situation. Mais, la logique perd toute cohérence lorsque le CSF plonge tête baissée vers le piège du nihilisme en faisant de l'oubli du patrimoine issu du catholicisme culturel une condition à l'égalité…et emprunte un raisonnement nihiliste tortueux et professe la castration de Dieu, un homme…

De l'importance des rites…

" Le lendemain revint le petit prince. Le renard dit:

- Il eût mieux valu revenir à la même heure. Si tu viens, par exemple, à quatre heures de l'après-midi, dès trois heures je commencerai à être heureux. Plus l'heure avancera, plus je me sentirai heureux. à quatre heures, déjà, je m'agiterai et m'inquiéterai: je découvrirai le prix du bonheur! Mais si tu viens n'importe quand, je ne saurai jamais à quelle heure m'habiller le cœur...**Il faut des rites**.

- **Qu'est-ce qu'un rite?** dit le petit prince.

- C'est aussi quelque chose de trop oublié., dit le renard. C'est ce qui fait qu'un jour est différent des autres jours, une heure des autres heures. .. »

extrait du *Petit Prince* de Saint-Exupéry.

Un rite signifie que l'on accorde de l'importance aux choses ou aux êtres humains... aurait pu aussi ajouter le renard...

Pourtant le catholicisme jouait un rôle structurant, même pour ceux qui s'opposaient au cléricalisme oppressant par anticliricalisme ou par conviction à des principes libéraux. Ce catholicisme culturel fonde un certain état d'esprit qui permet la transmission d'une manière d'être spécifiquement distincte, aiguillonne les esprits dans une certaine direction en continuité avec le passé, dans le respect des valeurs traditionnelles et coutumières. Au-delà des préceptes normatifs et institutionnels, il fournissait une voie d'appropriation symbolique de la culture populaire, elle-même structurant un imaginaire dont se nourrissent encore des artistes et des créateurs et forgeant encore le langage populaire. Mais, toute culture a besoin de liens de transmission pour passer du présent à l'avenir, pour se projeter dans l'imaginaire des générations suivantes.

Or, là encore le Québec s'est débarrassé à la fois de l'eau du bain et du bébé!

2. Devoir de transmission des valeurs

Pour que le matériau culturel et social soit vivant, il faut bien qu'une organisation en fasse l'éducation. Langue maternelle, rites et traditions… relèvent certes de la transmission de valeurs familiales, et ne peuvent être sans que soient affirmées les responsabilités individuelles, familiales et sociales…. Toutefois, tel la langue maternelle n'est pas l'affaire que de la mère, l'école prend la relève et transmet des valeurs éducatives de la maternelle à la douzième année inclusivement (là où un système éducatif complet permet partout la transmission des valeurs, de la langue, la culture littéraire, de l'histoire à tous jusqu'à 18 ans inclusivement!)

Jusqu'à peu, l'école proposait le libre-choix entre un cours d'éducation chrétienne et un cours de morale. La période de transition entre le système éducatif confessionnel et le flou moral actuel traversé de tant d'intolérance sous le voile de l'idéologie laïciste permettait encore le libre-choix. Il aura été remplacé par l'obligation de suivre un cours « ***d'éthique et de morale*** », sorte de fourre-tout devant conférer une familiarisation à toutes les religions et à des valeurs morales ou civiques. Ce qu'il faudrait comprendre c'est que l'école, sous les pressions de groupes obsédés par l'imposition de leur idéologie laïciste intolérante, aura menée au mépris de la religion séculaire de la grande majorité, ce afin de correspondre à la mouvance laïque; ce pour correspondre à une notion particulière de l'égalitarisme, ce pour éviter les revendications de groupes de nouveaux arrivants et de néo-Québécois aux origines et aux religions différentes de celles des cohortes d'immigration traditionnelles. On aura contraint la majorité catholique et chrétienne au-delà du raisonnable, et ainsi défendu la transmission par l'école de valeurs traditionnelles entendues sous le vocable de catholicisme culturel (ou *christianisme* culturel dans un sens large). Le ministère de la famille aura même introduit, en décembre 2010, des « polices de la neutralité religieuse » dans les maternelles et les garderies! Je ne veux pas vivre dans une telle société qui de la liberté ne retient que la référence à une égalité normative teintée d'ignorance. Le libre choix entre un enseignement religieux chrétien général à l'école et un cours de morale apparaît pourtant toujours raisonnable.

« *Le catholicisme culturel se structure ainsi comme une organisation scolaire des croyances et des valeurs. Cette pratique scolaire religieuse représente-t-elle aussi une tentative de maîtrise symbolique; en tant que telle, …mais la fragilité de l'appropriation générale de la culture. Transférée de l'Église à l'école, la crédibilité de ses contenus repose sur leur stabilité supposée, renvoyant au savoir et à la maîtrise des technologies de transmission attribuées à ceux qui les véhiculent, sans vérification de leur conviction et surtout sans solidarité communautaire,, mais dans la connivence imaginaire entre la société et l'école, « lieu de diffusion de schèmes culturels fondamentaux présumés*

partagés par le groupe social. » p. 161 Le catholicisme québécois, une question de culture. R. Lemieux. 1990.

Cette analyse, bien que datant de plus de 20 ans, demeure actuelle, car l'école sera toujours un lieu de transmission de la culture religieuse ayant imprégnée les fondements traditionnels du peuple.

Le régime scolaire actuel contraint la liberté en excluant à la fois le libre-choix et la **transmission de valeurs chrétiennes essentielles au maintien d'une partie de l'héritage culturel. Sombre école que celle qui aura été l'éteignoir de la mémoire collective de valeurs morales, d'une culture religieuse spécifique et de l'histoire de ce peuple (**école dont fait partie le tronc commun du régime collégial et dont est étrangement exclu l'enseignement à tous de l'histoire**).**

Par cela même, on contribue à fracturer le tissu socio-affectif traditionnel et à dissocier le pouvoir créateur de l'imaginaire populaire issu du catholicisme culturel. Une force d'attraction à la société canadienne-française d'accueil disparaît, une cohésion s'effrite : tout cela ouvre la voie à moins de traits distinctifs, à plus de revendications des nouveaux-arrivants dont les croyances plus ancrées les obligeraient à œuvrer à l'expansion de leurs pratiques religieuses.

L'historicisme en marche

Ainsi, la barbarie des hordes réclamant le laïcisme extrême annihilerait une partie du potentiel créateur d'un imaginaire socio-affectif, livrant la société à plus de normes légalistes, à mais moins de liberté et à moins de culture. **Ayant atteint un tel seuil de méconnaissance de sa propre culture, il ne faudrait pas (il ne faut déjà pas) s'étonner des prises de positions qui remettraient en question la transmission à tous de la langue française à tous les niveaux du système d'éducation et d'enseignement. L'ignorance partout répandue par le discours intellectuel appris de l'enseignement égalitariste** d'universités populistes ferait d'une société distincte un paradis du légalisme, de l'inculture et de revendications de quelques nouveaux immigrants issus d'une immigration différente de celle des cohortes traditionnelles.

Devant un tel état de faits, la Commission Taylor-Bouchard aurait raison sur un point : que la société actuelle offre l'image d'un caractère mou, délavé, inculte dont il faudrait bien renforcer la fibre structurante. Mais, là s'arrête la justesse de l'analyse, car d'un seul trait la dite Commission aurait proposé une solution que l'on voudrait imposer à toute une société : cela a bien déjà les allures de toutes les

erreurs de l'historicisme. Créer un nouvel homme social qui se revendiquerait d'une idéologie du pluralisme, la majorité se fondant à toutes les contributions diverses de l'immigration récente : voilà la quête intellectuelle nouvelle. Cet amalgame pluriel mènerait à l'échec nous disent les expériences de l'Europe (référence aux critiques de chefs d'États européens -l'Allemagne, la France, l'Angleterre-). L'être social hybride recomposé d'une kyrielle de diversités se juxtaposant par ghettoïsations successives, sans se fondre à l'essence identitaire de la société d'accueil, mènerait à plus de situations de problèmes; car la cohésion sociale indispensable à la coopération spontanée au sein d'une société viable requiert le partage de valeurs et de normes communes qui ne sauraient être en marginalisant l'héritage et le patrimoine de la majorité historique.

Ainsi, l'analyse apriorique de la Commission Taylor-Bouchard est peut-être en partie vraie, mais son remède faux, un peu à la manière de Marx dont l'analyse de la lutte des classes et des difficultés économiques du capitalisme industriel aura été juste mais dont la solution, le communisme, aura été à contre-nature. Mais les intellectuels ont la détermination bien teigneuse! M. G. Bouchard tentera donc de poursuivre la promotion de son idéologie nihiliste, enjoignant le peuple sans mémoire collective de créer une société nouvelle reconstruite sur un interpluralisme dont M. C. Taylor même aurait dit :

« *Le multiculturalisme canadien est tout simplement une politique d'intégration, qui vise justement à décloisonner les communautés d'immigrants. Cette politique se soucie d'enseigner à tous les immigrants les deux langues nationales (anglais et français)*[10] *; elle veut favoriser une politique de contact, d'ouverture et de dialogue culturel, pour éviter les replis communautaires. Quant à l'interculturalisme, ce n'est pas bien différent. À cette différence près qu'au Québec, il fallait que la politique d'intégration puisse tenir compte d'un élément fondamental aux yeux de la population : la survie de la langue française. L'interculturalisme souligne cette spécificité. Mais le multiculturalisme et l'interculturalisme ne diffèrent pas fondamentalement* ». (référence sur Internet, … Le 15 mars 2011, le philosophe Charles Taylor, co-président de la Commission Bouchard-Taylor, dans une entrevue à la revue française ***Le Point***)

Dans un texte publié dans le quotidien *The Gazette* le 7 mars dernier, le directeur général de l'Association des études canadiennes Jack Jedwab écrivait que changer la notion de multiculturalisme pour celle d'interculturalisme était un exercice superficiel de "*branding*".

[10] Le philosophe émérite M. C. Taylor n'est s'est peut-être pas aperçu qu'on n'enseigne pas aux immigrants les deux langues officielles, mais dans presque tous les cas l'anglais et dans environ 10% des cas le français. L'immigration a toujours été et continue d'être une forme de marginalisation du français, après avoir été une politique d'assimilation depuis l'Acte d'Union de 1840.

Mais l'idée perçue de M. G. Bouchard est que **pourrait naître des cendres** de la société distincte, **une espèce renouvelée**, enrichie d'une diversité revendicatrice. Cette idéologie de l'homme nouveau bâti sur les cendres de l'homme ancien que l'on aura si bien fait de brûler, en commençant par annihiler sa mémoire collective et avachir sa détermination culturelle et historique : c'est de l'historicisme dont l'histoire nous enseigne des horreurs.

Les obsessions d'ingénieurs sociaux pour des plans de reconstruction de la société québécoise amnésique ne s'arrêtent pas là : elles prennent aussi des formes plus tortueuses quoique d'apparences si raisonnables, et elles laissent en prime planer une menace à peine voilée. Ainsi, le Conseil supérieur[11] du statut de la femme dans un Avis sur la laïcité publié le 28 mars dernier, rappelait que la société québécoise n'est pas une juxtaposition de mosaïques communautaires. Il s'inscrit dès lors en opposition au multiculturalisme, voire à sa variante ambiguë de l'inter/pluri culturalisme. La société québécoise a une identité propre, une histoire, une langue commune et des valeurs précises, dont le noyau principal de convergence est défini par la majorité ouverte à tous ceux qui souhaitent s'intégrer à elle. Bien, j'adhère à cette déclaration générale, juste et équilibrée. Toutefois le CSF diverge de son premier principe en avançant que l'adhésion à la société québécoise d'accueil se ferait sur la base de valeurs citoyennes et universelles. Mais, alors l'histoire, les traditions, les coutumes, la culture issue du catholicisme seraient rejetées, aussi bien dire la société distincte elle-même. Il y a contraction. Mais plus, le CSF prône une reconstruction de la société nouvelle sur la base d'une redéfinition de l'interculturalisme, dont la laïcité serait un concept central. Mais, cette laïcité devient dès lors extrême car elle rejette tout du passé, contributions des communautés religieuses, coutumes, symboles populaires… Paradoxe et faiblesse que des groupes issus de l'immigration auront compris, y voyant là un moyen et une stratégie d'inclure les diversités de l'autre nouvellement arrivé, de promouvoir la diversité plurielle en leur faveur. Mais qu'est cela sinon la juxtaposition de communautés en marche vers un nouveau ***Nous*** historique! Quel mépris pour l'histoire et les traits caractéristiques de la société d'accueil dont le nouvel arrivant n'aurait même plus, selon cette stratégie idéologique, à apprendre l'histoire, les coutumes, la littérature, voire les diversités traditionnelles composées des cultures autochtones et de leurs langues en voie de disparition. En fait, cette stratégie ferait de chaque québécois un étranger dans son propre pays, un étranger qui devrait s'effacer pour se fondre dans un *Nous* reconstruit sur les cendres de sa propre culture, dans un sens large!

[11] Tous ces Conseils – CSF, CSLF…- n'auraient de supérieur que la solde, et conséquemment le désir de conserver leurs avantages financiers et d'accroître leur structure organisationnelle de plus de pouvoirs et de soldes supérieures! Les dix justes de Socrate coûteraient moins cher et pourraient mener à plus de jugement utile !

L'historicisme a eu des conséquences malheureuses pour l'humanité… Le pluri/inter/multiculturalisme relèverait d'un idéal individuel humaniste, non institutionnel, non d'une société nationale viable ! La laïcité telle que perçue n'est pas une exigence historique.

N'y aurait-il pas une autre voie, plus juste et ouverte, mais qui inscrirait vitalement la primauté de l'identité originelle de la société d'accueil? Nous proposons le schéma suivant :

« Le Québec est une société distincte, moderne et démocratique, de langue officielle française, de tradition judéo-chrétienne. Son Histoire a été enrichie de contributions de la culture amérindienne autochtone.

Le Québec accueille des personnes immigrantes venues des quatre coins du monde et perçoit leur venue tel un enrichissement humain et culturel. Le Québec offre des services aux immigrants pour faciliter leur intégration et leur participation pleine et entière à la société québécoise afin de relever les défis d'une société moderne et contribuer à la prospérité économique, à la vitalité de la langue française et à l'évolution d'une société démocratique progressiste. En retour, les immigrants doivent s'engager à s'intégrer aux valeurs communes et traditionnelles de la société québécoise et à la langue française; ils en ont l'obligation morale et civique. »

J'ose espérer que cette formulation serait assez proche de ce que M. Gérald Godin, poète, ministre et humaniste, aurait aussi défendu auprès des communautés culturelles. Une ouverture, certes, la diversité représentant une richesse, mais non à l'historicisme!

Juste serait cette voie d**'intégration positive** car elle est aussi le fondement de la démocratie, dont le socle repose sur l'éducation de valeurs et de vertus au sein d'une société juste dont la politique repose sur un **juste équilibre.**

Conclusion

À la lumière des tentatives répétées, multiples et tenaces, voire même intolérantes, de déconstruction et de reconstruction de la société distincte, tout observateur indépendant pourrait se demander quel est le problème de ce peuple minoritaire qui jongle avec l'évidence et porte à risque l'évolution déjà précaire de sa pérennité.

Vivement, laissez le peuple vivre ses traditions et ses appartenances à une société distincte sculptée par ses liens à la Nature, aux coutumes et aux rites chrétiens et son histoire de résistance et de résilience à laquelle ont contribués les

communautés religieuses[12]. Le Québec, le Canada-français dans un sens large, n'est pas un lieu d'expérimentations systémiques... mais l'union de citoyens solidaires soucieux de vivre en harmonie dans une société viable, juste et prospère, de langue identitaire commune, le français, et mue d'un projet de société mobilisateur...

L'obligation de respect de la langue, des croyances, des traditions et des valeurs de la société d'accueil prédispose à l'intégration positive. En particulier, l'affirmation du catholicisme culturel (ou du christianisme culturel commun à l'ensemble du Canada) constitue un point de référence significatif.

Nous ne croyons pas que la saine gestion du bien commun et le maintien de la paix sociale passent par l'instauration d'une laïcité extrémiste et intolérante à la manière du MLQ ou de certaines conceptions nihilistes du CSF ou de la Commission Taylor-Bouchard. L'intolérance exprimée par les poursuites devant des tribunaux d'élus osant une simple prière et le signe de la croix avant des assemblées municipales, le recours même à des outils légalistes pour faire valoir des revendications tenaces et tortueuses du mouvement laïque extrémiste représente une forme encore plus étouffante que le cléricalisme à outrance balayé par la Révolution tranquille.

Certes des principes mis de l'avant par le CSF, ainsi quant à l'affirmation de l'importance de définir un contrat social faisant état des droits et des obligations de tous les citoyens envers les institutions communes, sont fondés. Ce contrat social serait déjà largement contenu dans la continuité des traditions et des croyances du peuple d'accueil, car il incombera toujours aux nouveaux arrivants de s'intégrer à la société: c'est une condition de viabilité et de stabilité de la société d'accueil. Là, les Conseils supérieurs… » et les mouvements d'un laïcisme intolérant pourraient gagner en jugement et en sagesse ce qu'ils gagneraient en respect des contributions des générations précédentes issues du catholicisme culturel. Dans le contexte d'une immigration trop massive, on pourrait faire la proposition au MLQ de contribuer au renforcement de mesures d'intégration positive et à la connaissance de notre histoire auprès des néo-québécois. La laïcité extrême n'est pas une exigence historique, qu'une condition favorable à l'historicisme en marche…

En définitive, la responsabilité première de l'intégration des nouveaux immigrants leur incombe. La société d'accueil a la responsabilité de faciliter et d'encourager une intégration utile pour la société francophone québécoise. L'immigrant doit donc s'engager à respecter les valeurs traditionnelles et de liberté et d'égalité, participer à la vitalisation de la langue française commune et identitaire; il s'engage à s'intégrer positivement au pays d'accueil avant de

[12] Autre référence : Claude Gravel auteur de *La vie dans les communautés religieuses - L'Âge de la ferveur 1840-1960*

prétendre à des privilèges ou des droits découlant de sa différence culturelle ou religieuse. La première diversité serait avant tout constituée de l'ensemble des peuples autochtones du Québec et du Canada, et leurs langues et cultures propres. La destinée historique et collective des Canadiens-français passe par le respect de l'intégralité de l'identité traditionnelle du peuple québécois et canadien-français, par une intégration positive aux valeurs et à l'évolution historique du pays, par le respect des langues officielles… non par une reconstruction idéologique de la société d'accueil que certains voudraient amnésique au point de la pousser dans un puits de l'oubli, là où elle pourrait être refondue à toutes les influences diverses… selon quelques formulations alchimiques d'idéologues…

Rappelons le pouvoir encore potentiellement rassembleur du catholicisme culturel, de l'héritage culturel et coutumier de la tradition religieuse de la vaste majorité des Canadiens. Son apport à l'imaginaire socio-affectif constitue une forme d'attraction à la société québécoise, au même titre que la langue. Du préambule de la Constitution ou l'Ô Canada, demeurent des repères historiques fondamentaux. Si les gens connaissaient mieux leur histoire, il y aurait moins de tergiversations; les choses iraient de soi, couleraient de source. Mais l'histoire, attendez que je me souvienne, c'est ce qu'on n'enseigne plus à tous dans les cégeps et dont l'ignorance est pourtant licence à tous les égarements...

"*Le catholicisme culturel*" se structure comme un maillon de l'organisation sociale qui requiert la transmission de connaissances historiques, des croyances et des valeurs... Cette **transmission** est indispensable à la pérennité d'une société en harmonie avec son passé, son tissu socio-affectif, son imaginaire créateur. En particulier, l'école devrait offrir le libre choix entre un cours de religion chrétienne ou un cours de morale et de valeurs citoyennes. Ainsi le libre choix serait respecté, et la majorité (chrétienne à plus de 90%, voire plus dans certaines régions) aurait droit à la transmission de valeurs séculaires issues de christianisme culturel au sein de ses écoles publiques.

En définitive

La gestion de la diversité issue de l'immigration récente présuppose qu'au préalable auront été établies les conditions d'intégration et de la transmission des valeurs identitaires fondamentales. À défaut, le seul principe d'égalité entre les diversités nouvelles et le peuple d'accueil encouragera des pratiques concurrentielles, la juxtaposition de communautés fermées, la multiplication de revendications au nom de la liberté individuelle ou de religion, voire la ghettoïsation au détriment du dialogue, de la cohésion sociale, de la viabilité

d'une société juste et stable inclusive, ce particulièrement lorsque la société d'accueil est minoritaire au sein d'une entité politique plus vaste, tel le Québec francophone au sein du Canada anglophone.

Encore faut-il que la société d'accueil soit stimulante, mobilisatrice, créative et fière de toutes ses traditions et de ses valeurs culturelles et civiques. Ainsi, la transmission intergénérationnelle des valeurs culturelles, de la langue et de la culture issue du catholicisme est, au sein d'un espace national, la plus probante garantie de pérennité d'une diversité culturelle unique au sein d'un patrimoine culturel mondial. L'identification claire et déterminée conditionnerait déjà le développement d'un sentiment d'appartenance et d'adhésion des néo-citoyens à la société d'adoption. L'intégration positive des nouveaux arrivants devient en définitive une condition de justice, de paix et de stabilité d'une société minoritaire distincte viable et prospère.

Michel Pagé,

Montréal,

Rédaction, mai 2011, revue en juin 2011

---

[1] *Copyright M.P. Aucun droit de reproduction en tout ou en partie sans l'autorisation de l'auteur.*

[2] *Essentiellement première partie reprend des éléments d'une correspondance adressée au Ministre des Finances du Québec en novembre 2010 et s'appuie sur des analyses antérieures, dont celles du livre : « Un passé, un destin ou l'avenir d'un peuple. Disponible chez le libraire Zone libre, Montréal.*

En Définitive

En relation avec le Plan d'orientation du MICC, nous aurons élargi la perspective à des dimensions complémentaires à la question du nombre d'immigrants permanents que le Québec entend accueillir, de la proportion relative par catégories, de la composition et du système de quotas géographiques. Le thème de l'intégration positive est central. La responsabilité du MICC devrait débuter par le recrutement actif au sein de bassins de populations francophiles ciblées de l'espace francophone. Il devient important de ***recruter*** *et de* ***sélectionner*** *en fonction d'affinités naturelles qui rendront déjà plus probable et probante l'intégration positive. Recrutement et sélection doivent nécessairement reposer sur une évaluation méticuleuse des connaissances linguistiques en français, de la formation et des compétences professionnelles en fonction des besoins réels. La connaissance préalable du patrimoine culturel, dont celui issu du catholicisme culturel et de la langue française; le consentement éclairé à s'intégrer au sein de la société québécoise distincte; et, le respect d'un contrat social clair imposent des conditions claires iraient de paire avec l' «****intégrabilité»*** *des immigrants.* ***Ces objectifs et la conjoncture économique pourront nécessiter la diminution des volumes d'immigration. Un Plan d'immigration doit donc être pragmatique et souple et permettre de revoir à la baisse les niveaux d'immigration annuels****. Il ne faut donc plus parler de quotas à atteindre, mais de niveaux justes en fonction des besoins, de la capacité d'intégration, de la qualité des dossiers et de la contribution constructive que devrait soutenir l'immigration au sein d'une société francophone minoritaire cohésive, inclusive, viable et stable dans une Amérique anglophone.*

Le succès de l'intégration des immigrants aurait peu à voir avec la philosophie multiculturelle et aurait presque tout à voir avec les politiques d'immigration et les moyens et les ***mesures structurantes d'insertion (accueil), d'intégration et d'enracinement*** *mis en oeuvre...*

*La condition préalable à l'intégration harmonieuse, et au dialogue entre cultures, repose sur le respect d'un contrat social par lequel le nouvel arrivant s'engage à adhérer à l'ensemble des valeurs et des traditions du peuple d'accueil. L'intégration initiale incombera toujours à l'immigrant. En ce sens, le recrutement pro-actif et la sélection sur la base de la correspondance aux besoins du pays, au potentiel d'intégration -culturelle, social, linguistique et économique, dont au marché du travail -, la volonté d'intégration positive (le respect du contrat social agréé avant d'être reçu immigrant) et l'****enracinement*** *au sein de communautés traditionnelles à l'extérieur de la seule région de Montréal constituent des composantes essentielles d'une intégration harmonieuse canalisée par un Plan d'immigration cohérent éclairé garant de plus de justice et de liberté.*

ANNEXES

A. Correspondances précédentes sur le thème de l'immigration et liens à la Planification de l'immigration au Québec et aux niveaux d'immigration -de 2009 à 2012-.

1.

Lettre adressée à Madame Christine St-Pierre, Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Le 29 avril 2010.

Objet : Intégration et Francisation plus efficiente et plus généralisée des immigrants ne maîtrisant pas la langue française; Responsabilités gouvernementales et la part de responsabilité individuelle : Projet de conscientisation populaire.

B. Population immigrante au Canada et au Québec et dissociation entre les niveaux d'immigration et la capacité réelle d'absorption.

Le Canada a enregistré une moyenne de 245 000 immigrants par année depuis 2000. Per capita, c'est presque trois fois plus qu'aux États-Unis. On aurait abandonné le concept de « ***capacité d'absorption*** ». L'immigration a été accrue aux niveaux actuels sans être déterminée par la conjoncture économique ; ainsi depuis 2008 aurait dû être réduite.

POPULATION IMMIGRANTE ADMISE

Année	**CANADA**	**QUÉBEC**	**Notes**
1983	*89 157*	*16374*	*Années suivant la récession de 1982, le gouvernement adapte les niveaux à la conjoncture. L'immigration est alors réduite.*
1984	*88 239*	*14 641*	
1985	*84 302*	*14 884*	
1986	*99 219*	*19 459*	
2000	227 455	32 575	Accroissement progressif des niveaux en période de croissance, dont pour répondre aux besoins de provinces de l'Ouest
2001	250 640	37 670	
2002	229 049	37 595	
2003	221 348	39 552	
2004	235 824	44 235	
2005	262 240	43 304	
2006	251 644	44 676	
2007	236 754	45 189	
2008	247 247	45 185	Récession économique, mais hausse du chômage. Le gouvernement n'adapte pas les niveaux d'immigration à la conjoncture économique: les niveaux d'immigration sont haussés à des niveaux records alors que le taux d'emploi et la création d'emploi auront baissés. Impacts des niveaux records d'immigration?
2009	252 177	49 491	
2010	**280 636**	53 981	

Source : Données Statistique Canada et CIC.

Cppyright M. P.

Déclaration d'engagement
au respect des valeurs communes de la société québécoise

Le Québec est une société distincte, moderne et démocratique, de langue officielle française, de tradition judéo-chrétienne. Son ~~dont l'~~Histoire a été ~~enrichi~~enrichie de contributions de la culture amérindienne autochtone.

Le Québec accueille des personnes immigrantes venues des quatre coins du monde et perçoit leur venue tel un enrichissement humain et culturel. Le Québec offre des services aux immigrants pour faciliter leur intégration et leur participation pleine et entière à la société québécoise afin de relever les défis d'une société moderne et contribuer à la prospérité économique, à la vitalité de la langue française et à l'évolution d'une société démocratique progressiste. En retour, les immigrants doivent s'engager à s'intégrer aux valeurs communes et traditionnelles de la société québécoise et à la langue française.

Tous les Québécois ont des droits et des responsabilités. Tous doivent respecter toutes les Lois, quelles que soient leurs convictions personnelles, et les valeurs traditionnelles de la société québécoise et canadienne. En retour du respect des responsabilités, chaque citoyen acquiert des droits de citoyens libres et égaux.

L'État québécois et ses institutions reposent sur un principe fondamental de séparation des pouvoirs politiques et religieux.
Tous les citoyens jouissent des droits et des libertés reconnus par *la Chartre des droits et libertés de la personne* et d'autres *Lois*. Ils ont la responsabilité de respecter les valeurs qui y sont énoncées.

VALEURS COMMUNES

Les principales valeurs énoncées dans la *Chartre québécoise des droits et des libertés de la personne* et d'autres *Lois* fondent le socle de la société québécoise. Ce sont les suivantes :

- Le Québec est une société libre et démocratique.
- Les pouvoirs politiques et religieux sont totalement séparés.
- Le Québec est une société de langue officielle française et aux traditions respectueuses de diversités culturelles.
- La société québécoise est basée sur la primauté du Droit.
- Les hommes et les femmes sont égaux et ont les mêmes droits.
- L'exercice des droits et libertés de la personne doit se faire dans le respect de ceux d'autrui et du Bien général.

La société québécoise est aussi régie par la ***Chartre de la langue française*** laquelle consacre le français la langue officielle du Québec. En conséquence, le français est la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce interne et des affaires.

DÉCLARATION ET ENGAGEMENT

Ayant été informé des tenues et aboutissants de la présente déclaration et
COMPRENANT la portée et la signification de ce qui précède
et
ACCEPTANT de respecter les valeurs communes de la société québécoise,

JE DÉCLARE vouloir vivre au Québec dans le cadre et le respect de ses valeurs communes et de ses traditions; vouloir apprendre le français, si je ne le parle pas déjà, et le parfaire si ma maîtrise n'en est que partielle.

À défaut de respecter mon engagement, je pourrais ne pas jouir des avantages des différents programmes sociaux et des services offerts par le gouvernement québécois.

_____ _____
Signature du requérant date

_____
Signature de l'enfant à charge de 18 ans et plus